



Delit routier avec alcool

Par **abel34**, le **03/06/2014 à 18:48**

j'ai été contrôlé car je ne me suis pas arrêté à un feu rouge je suis en récidive avec alcoolémie j'avais été déjà condamné à 1 an d'emprisonnement avec un sursis de 6 mois en 2012 j'ai peur d'aller en prison (je circule avec un scooter ne dépassant pas 50km/h. es-je à risque de la prison pour cette infraction? merci

Par **maitreantoineregley**, le **05/06/2014 à 18:26**

Je ne pense pas que vous irez en prison comme vous le craignez mais vu la première condamnation, on peut craindre une peine d'emprisonnement ferme aménageable avec un bracelet par exemple. Pour autant, sachez qu'il existe des moyens de se défendre en matière d'alcool au volant. Ce sont des vices de forme qui peuvent vous sauver d'une condamnation. Ces vices de forme sont souvent présents dans ce genre de procédure. Renseignez-vous auprès d'avocats compétents.